



Le Ministre de l'Éducation nationale et  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre 1er.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

### Arrête

**Article unique:** Pour la fonction de formateur d'adultes en psychologie, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes:

#### I. Première épreuve

**Une épreuve écrite portant sur un sujet de synthèse** obligeant à une intégration de divers concepts et notions utilisés dans différents domaines de la psychologie. Les sujets à traiter se réfèrent au programme détaillé ci-après. L'épreuve est à rédiger en français.

Coefficient 1

Durée : 3 heures

#### II. Deuxième épreuve

**Une épreuve écrite portant sur un sujet de synthèse** obligeant à une intégration de divers concepts et notions utilisés dans différents domaines de la psychologie. Les sujets à traiter se réfèrent au programme détaillé ci-après. L'épreuve est à rédiger en allemand.

Coefficient 1

Durée : 3 heures

#### III. Troisième épreuve

**Une épreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat) avec un document psychologique à l'appui.**

Cette épreuve est à réaliser avec un document psychologique à l'appui (extrait d'ouvrages ou article scientifique), ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de professeur à laquelle se prépare le candidat.

L'exposé est en langue française ou allemande (au choix du candidat). Il sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient 2

Durée de l'exposé : 15 minutes

Temps de préparation : 1 heure

Luxembourg, le 28 février 2014

Le Ministre de l'Éducation nationale  
de l'Enfance et de la Jeunesse,

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Les épreuves permettront de juger les capacités d'analyse et de synthèse, d'expression écrite et d'expression orale – dans les deux langues véhiculaires de l'enseignement – en rapport avec des contenus de divers domaines figurant au programme détaillé ci-après.

Pour ce qui est de l'appréciation générale des différentes épreuves écrites et orales, il sera exigé des candidats un travail correct, cohérent, raisonné, structuré et soigné, quant au fond et quant à la forme.

En ce qui concerne en particulier les deux premières épreuves écrites, il y a lieu de préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances. Ainsi un étalage d'un savoir encyclopédique sans lien direct avec le sujet précis de l'épreuve est à éviter. Le candidat doit être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée en se servant d'un vocabulaire disciplinaire (psychologie) précis.

Pour ce qui est de l'épreuve orale, à côté des compétences visées ci-avant, l'expression orale dans ses différents aspects sera également appréciée.

Etant donné que pour l'ensemble des épreuves il s'agit d'épreuves faisant appel aux capacités d'analyse et de synthèse du candidat, il lui est loisible d'utiliser divers documents et notes personnelles.

## **PROGRAMME DES EPREUVES**

- I) **PSYCHOLOGIE GENERALE**
  - Différentes perspectives en psychologie et théories de la personnalité
  - Fonctions psychologiques fondamentales
  
- II) **PSYCHOLOGIE SOCIALE**
  - Concept de Soi
  - Perception sociale
  - Relations interpersonnelles
  - Processus de groupe et leadership
  - Influences sociales
  - Communication et conflits
  
- III) **PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT**  
Développement tout au long de la vie (« life-span development »)
  
- IV) **PSYCHOLOGIE CLINIQUE**  
Troubles psychologiques et troubles du comportement courants